

**Dotations, modalités et règlement du jeu**  
**« Grand Jeu Saône & Loire CREATIVE LABourgogne »**

**TESTEZ VOTRE CONNAISSANCE DE LA SAONE-ET-LOIRE**  
**ET GAGNEZ UN WEEK-END INSOLITE !**

**Dotations :**

**1<sup>er</sup> Prix : Séjour VIP à Diverti'Parc incluant deux Nuits insolites en Vache Ecolodge pour 6 à 8 personnes** avec petits déjeuners servis en terrasse panoramique, dîner insolite en grill champêtre à base de produits locaux et accès illimité à toutes les activités de Diverti'Parc pendant 2 jours.

Coût détaillé du séjour 3 jours - 2 nuits en Vache Ecolodge :

- 2 Nuits en Vache Ecolodge pour 8 personnes, draps et linge de toilette inclus, petits déjeuners inclus :  $189 + (15 \times 6) = 279\text{€}$  soit  $279 \times 2 \text{ nuits} = 558\text{€}$

- Dîner en grill champêtre =  $8 \times 19.90 = 159.20\text{€}$

- Accès illimité 3 jours à Diverti'Parc =  $79.20\text{€}$

Coût total du séjour = 796.40€ pour 8 personnes

**2<sup>e</sup> prix : Séjour bien-être au CELTO à Bourbon-Lancy « escapade dans un temple zen » - 2 jours/1 nuit** pour 2 personnes en demi-pension pour une valeur totale de 633 €.

**3<sup>e</sup> prix : Menu Gastronomique au Restaurant « Aux Terrasses » à Tournus :** bon cadeau pour 2 repas gastronomiques avec accord mets-vins d'une valeur totale de 220 €.

**4<sup>e</sup> prix : 2 places VIP pour assister au match ELAN / Limoges le 29 mars 2014 :** pour 2 personnes d'une valeur totale de 180 €.

**5<sup>e</sup> prix : Menu Gastronomique au Restaurant « Meulien » à Tournus :** bon cadeau pour 2 repas gastronomiques d'une valeur totale de 100 €.

**Déroulement du jeu :**

- Le jeu se déroulera du 3 au 12 février 2014
- Un coupon-réponse sera publié pendant toute la durée du jeu dans l'édition du JSL et sur le site [www.lejisl.com](http://www.lejisl.com)
- Les coupons réponses dûment remplis devront être parvenus à :  
JOURNAL DE SAONE ET LOIRE (référence CREATIVE LAB)  
9 rue des Tonneliers  
71104 CHALON-SUR-SAONE

- le mardi 18 février 2014 au plus tard
  - Soit par la poste (enveloppe affranchie au plus tard le lundi 17 février)
  - Soit directement amenés à l'agence.
- Un tirage au sort sera réalisé parmi les bonnes réponses pour les dotations ci-dessus mentionnées.
- Les noms des gagnants seront publiés sur le site [www.lejisl.com](http://www.lejisl.com), rubrique « Jeux : les gagnants ». Pour des raisons de confidentialité, ne seront affichés que le nom et l'initiale du prénom.

## **REGLEMENT DU CONCOURS « Grand Jeu Saône & Loire CREATIVE LABourgogne »**

### ARTICLE 1

La société EST BOURGOGNE MEDIA, Société Anonyme au capital de 6 528 000€, dont le siège social est situé 7 Boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le numéro 533 857 355 00010 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 3 au 12 février 2014 dans Le Journal de Saône-et-Loire.

### ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de ses partenaires, ainsi que des membres de leur famille).

### ARTICLE 3

Pour participer au jeu le joueur doit répondre aux 3 questions et compléter ses coordonnées : nom, prénom, adresse complète, téléphone où il est joignable, sur le bulletin jeu publié dans Le Journal de Saône-et-Loire et sur le site internet lejisl.fr entre le 3 et le 12 février 2014. Participation en recopiant le bulletin jeu sur papier libre acceptée. Le joueur peut consulter le bulletin jeu en se rendant dans les agences du Journal de Saône-et-Loire pendant leurs jours et horaires d'ouverture. Le joueur doit faire parvenir ou envoyer son bulletin de participation dûment complété à l'agence du journal de Saône-et-Loire - 9 rue des Tonneliers - 71104 CHALON-SUR-SAONE avant le lundi 17 février minuit cachet de La Poste faisant foi. Un tirage au sort parmi les bonnes réponses reçues désignera les gagnants.

### ARTICLE 4

La dotation pour l'ensemble du jeu est constituée de :

**1<sup>er</sup> Prix : Séjour VIP à Diverti'Parc incluant deux Nuits insolites en Vache Ecolodge pour 6 à 8 personnes** avec petits déjeuners servis en terrasse panoramique, dîner insolite en grill champêtre à base de produits locaux et accès illimité à toutes les activités de Diverti'Parc pendant 2 jours.

Coût détaillé du séjour 3 jours - 2 nuits en Vache Ecolodge :

- 2 Nuits en Vache Ecolodge pour 8 personnes, draps et linge de toilette inclus, petits déjeuners inclus :  $189 + (15 \times 6) = 279\text{€}$  soit  $279 \times 2 \text{ nuits} = 558\text{€}$

- Dîner en grill champêtre =  $8 \times 19.90 = 159.20\text{€}$

- Accès illimité 3 jours à Diverti'Parc =  $79.20\text{€}$

Coût total du séjour = 796.40€ pour 8 personnes

2<sup>e</sup> prix : **Séjour bien-être au CELTO à Bourbon-Lancy « escapade dans un temple zen »** - 2 jours/1 nuit pour 2 personnes en demi-pension pour une valeur totale de 633 €.

3<sup>e</sup> prix : **Menu Gastronomique au Restaurant « Aux Terrasses » à Tournus** : bon cadeau pour 2 repas gastronomiques avec accord mets-vins d'une valeur totale de 220 €.

4<sup>e</sup> prix : **2 places VIP pour assister au match ELAN / Limoges le 29 mars 2014** : pour 2 personnes d'une valeur totale de 180 €.

5<sup>e</sup> prix : **Menu Gastronomique au Restaurant « Meulien » à Tournus** : bon cadeau pour 2 repas gastronomiques d'une valeur totale de 100 €.

#### ARTICLE 5

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Les gagnants seront prévenus par l'organisateur à l'issue du tirage au sort. Si le gagnant n'est pas joignable, l'organisateur procédera à un nouveau tirage au sort pour désigner un autre gagnant.

#### ARTICLE 6

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée. Les participations en nombre, incomplètes, raturées ou illisibles seront annulées.

#### ARTICLE 7

Les gagnants autorisent par avance, du seul fait de l'acceptation de leur lot, que l'organisateur et ses partenaires utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, ses noms prénoms et communes de domiciliation. Les gagnants autorisent par avance du seul fait de l'acceptation de leur gain que l'organisateur et ses partenaires exploitent sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendus rédactionnels ou publi-rédactionnels de tout type et pour toute activité interne et externe leurs déclarations écrites ou verbales relatives à leur gain ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

#### ARTICLE 8

L'organisateur et ses partenaires ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé pour des raisons de force majeure ou toute autre cause indépendante de leur volonté. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

#### ARTICLE 9

Les données à caractère personnel recueillies concernant les joueurs sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au tirage au sort. Elles sont destinées à l'organisateur et à ses partenaires, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Chaque participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à EST BOURGOGNE MEDIA - Service Promotion 7 Boulevard Chanoine Kir BP 21550 – 21015 Dijon Cedex. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur et à ses partenaires et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

#### ARTICLE 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

#### ARTICLE 11

Le présent règlement a été déposé à la S.C.P. J.-P. ASTRUC – I. RIVAT, Huissiers de Justice Associés, 19A, avenue Albert Camus – BP 85379 – 21053 DIJON Cedex.

Le présent règlement est consultable au Journal de Saône-et-Loire 9 rue Tonneliers à Chalon-sur-Saône jusqu'au 17 février. Il pourra être adressé sur simple demande en écrivant au Journal de Saône et Loire - Service Promotion – « Grand Jeu Saône & Loire CREATIVE LABourgogne » - 9 rue Tonneliers BP 30134 - 71104 Chalon-sur-Saône CEDEX avant le 16 février minuit (cachet de la poste faisant foi). Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre - poste au tarif lent en vigueur en France. Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom même adresse) et envoi.